



STOP à la disparition des GRETA !

En raison des incertitudes budgétaires et des politiques mises en œuvre par les Régions, le marché de la formation se tend et les GRETA perdent de plus en plus de marchés face à la concurrence d'organismes privés qui proposent des tarifs agressifs.

Les Conseillers en Formation Continue devenus Conseillers en Formation Professionnelle au détriment de la formation continue, les gouvernances souvent défailtantes, des chefs d'établissement peu ou pas formés et le manque d'anticipation font que de plus en plus de GRETA se retrouvent dans une situation critique tandis que les personnels sont très mal traités.

Sans aucune analyse de fond, de nouvelles fusions de Greta sont en cours, les non-renouvellements abusifs et les licenciements de personnels Greta se multiplient.

À ce désastre financier et social le gouvernement ajoute son nouveau plan de destruction du service public de la formation des adultes avec la transformation des GRETA en GIP.

Vers une généralisation de l'absorption de l'activité des GRETA par les GIP.

Après de nombreux licenciements et l'intégration forcée de l'activité du GRETA du Var au sein du GIP FIPAN de l'académie de Nice, le Ministère publiait un décret le 17 avril 2025 permettant ou la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) dédié, ou l'intégration dans les GIP-FCIP existants, affichant en cela sa volonté d'offrir la possibilité de généraliser l'absorption de l'activité des GRETA par les GIP.

Le 1^{er} septembre, c'était le tour du Greta de Toulouse et les annonces dans d'autres académies se multiplient.

Les conséquences de cette absorption :

Pour les Greta c'est le début de leur disparition ; cela sonne la fin de la mission de service public de formation continue à l'Éducation nationale !

Faire absorber systématiquement les GRETA par les GIP entraîne une sortie du périmètre du ministère de l'Éducation nationale pour tous les personnels et **aggrave leur situation déjà très précaire en permettant la délégation de service public** à des structures qui ne sont plus directement rattachées à l'Éducation nationale. Nous n'en voulons pas !

Le nouvel employeur n'étant plus l'EPL mais le GIP-FCIP ou le GIP dédié, structure publique autonome dotée de personnalité juridique propre, c'est **un changement juridique majeur pour les personnels**. Déjà l'octroi de la PSC pourtant prévu par la réglementation est remis en question et des collègues doivent rembourser les sommes perçues à ce titre.

La titularisation ne sera plus possible et les ex-contractuels GRETA **risquent une perte des acquis antérieurs** (ancienneté, rémunération, ...) car leur nouveau contrat de travail dépendra entièrement des conditions prévues par la convention constitutive du GIP.

Elu·es, nous avons besoin de vous pour dire non aux licenciements et à la destruction programmée des Greta !

A l'attention des élu·es au Conseil d'administration des lycées supports de Greta

Dans ce contexte, pour l'intersyndicale nationale Greta, il est crucial que le plus vite possible s'engagent des discussions dans les Conseils d'Administration au sujet de la situation des Greta.

Les choses s'accélèrent et les décisions de réformer les GRETA pour en transférer l'activité dans les GIP pourraient être prises dès novembre pour être effectives au 1^{er} janvier 2026, la règle étant de fonctionner sur l'année civile.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour que soient mises à l'ordre du jour les questions suivantes concernant la situation financière et sociale du Greta :

- Un point sur la situation Greta (Quelle est la situation financière du GRETA ? Résultat financier positif ou négatif ? Concernant l'activité : Quels sont les marchés obtenus ? Quels sont les marchés perdus et pourquoi ? Quelle proportion de financements publics, de financement privés ?
- Le montant et la répartition des IFFCA
- Un point sur la politique de l'emploi, dont le CA est décisionnaire :
- Demande de bilan détaillé de tous les emplois avec ventilation par type de contrat, ancienneté et par fonction et un bilan des recrutements des vacataires, et communication des fiches des postes associées
- Combien de CDD non renouvelés ? Combien de baisse de quotités envisagées ? Des licenciements pour suppression du besoin sont-ils programmés ?
- La communication systématique et le cas échéant, rétroactive, des CR des Commissions du Personnel et des Assemblées générales
- Un point sur l'avenir de chaque Greta (fusions éventuelles à venir avec d'autres groupements, marchés prévisionnels, dissolution au profit d'un GIP à venir ?)
- En quoi une reprise des activités par un GIP améliorerait le développement des activités ?

Si aucun personnel Greta n'est élu au CA sachez que vous pouvez demander au titre de l'article R421-19 du code de l'Education d'inviter, avec l'accord du/ de la président·e du CA, un personnel Greta en tant qu'expert·e pour toute question relative au groupement.

En tant qu'élu·e au CA de l'EPL support vous pouvez aussi demander à être invité·e aux Assemblées Générales du Groupement.

N'hésitez pas à nous faire remonter les informations !

**Nous vous remercions pour votre engagement dans la défense
du service public**

de formation continue de l'Education nationale et de ses personnels.